



# COMMUNE DE VASLES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

Nombre de membres : 17

Présents : 12

Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-deux avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la commune de Vasles.

Date de la convocation : 17 avril 2024

PRESENTS: Sylvain ROUVREAU, Delphine BAUDIFFIER, Jean-Michel COUTURIER, Jean-Pierre DUPUIS, Florence GRENIoux, Mickaël TIFFENEAU, Florent GAZEAU, Sylvie LEFEVRE, Mireille MOUFFRANC, Pascal PINTAUD, Séverine PROUTIERE et Octavie QUINTARD.

EXCUSES ET ABSENTS: Caroline FILLON, Jean-Marc GIRET, Benoit GRASSET, Guillaume PARNAUDEAU et Marie-Andrée PILLOT.

Pouvoir de Caroline FILLON à Mickaël TIFFENEAU

Pouvoir de Guillaume PARNAUDEAU à Sylvain ROUVREAU

Pouvoir de Marie-Andrée PILLOT à Mireille MOUFFRANC

Nomination d'un secrétaire de séance : Florence GRENIoux

### Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 25 mars 2024 à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Vente parcelles SAFER – Annule et remplace délibération n°2024-034

Approuvé à l'unanimité

### 1- Avenant à la convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lectures publiques situées dans la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

Madame Florence GRENIoux présente l'avenant à la convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lectures publiques situées dans la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Après avoir pris connaissance de l'avenant, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De valider l'avenant à la convention d'adhésion pour la création et le fonctionnement du réseau de coopération entre services de lectures publiques situées dans la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à ce dossier.

## 2- Ouverture de postes – 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié (article 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié (article 13) portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024, portant tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024, portant tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal ;

Vu l'arrêté en date du 22 mai 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels après avis du Comité Social Territorial en date du 25 avril 2023 ;

### Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancements de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

### Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- La **suppression** de 2 emplois d'Adjoint technique territorial à temps complet.
- La **création** de 2 emplois d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- La **suppression** d'1 emploi d'Agent de maîtrise à temps complet.
- La **création** d'1 emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet.

| COMMUNE DE VASLES  |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
|--|------------|-------------------------|------------------------------|---------------|--------------|--------------------------|---------------------|
| Tableau des emplois au 01/05/2024                          |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Agents Communaux   |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Grade ou emplois   | Catégories | Permanent ou Temporaire | Effectifs Budgétaires        | Temps travail | ETP          | Effectifs pourvus        | Dont Contractuels   |
| <b>FILIERE ADMINISTRATIF</b>                               |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Attaché  | A          | P                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 1                   |
| Rédacteur Principal 1ère classe                            | B          | P                       | 1                            | 28h           | 0,8          | 1                        | 1                   |
| Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe | C          | P                       | 1                            | 28h           | 0,8          | 1                        | 1                   |
| Adjoint Administratif Territorial                          | C          | P                       | 2                            | 35h           | 2            | 2                        | 0                   |
| <b>TOTAL (1)</b>   |            |                         | <b>5</b>                     |               | <b>4,6</b>   | <b>5</b>                 | <b>3</b>            |
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b>                                   |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Agent de Maîtrise Principal                                | C          | P                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 0                   |
| Agent de Maîtrise Territorial                              | C          | P                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 0                   |
| Adjoint technique principal de 2ème classe                 | C          | P                       | 3                            | 35h           | 3            | 3                        | 0                   |
| Adjoint Technique Territorial                              | C          | P                       | 6                            | 35h           | 6            | 6                        | 1                   |
| Adjoint Technique Territorial                              | C          | T                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 1                   |
| Adjoint Technique Territorial                              | C          | P                       | 1                            | 22,09h        | 0,63         | 1                        | 0                   |
| Adjoint Technique Territorial                              | C          | P                       | 1                            | 6,89          | 0,2          | 1                        | 0                   |
| <b>TOTAL (2)</b>   |            |                         | <b>14</b>                    |               | <b>12,83</b> | <b>14</b>                | <b>2</b>            |
| <b>FILIERE CULTUREL</b>                                    |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Adjoint du Patrimoine Territorial                          | C          | P                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 0                   |
| <b>TOTAL (3)</b>   |            |                         | <b>1</b>                     |               | <b>1</b>     | <b>1</b>                 | <b>0</b>            |
| <b>FILIERE ANIMATION</b>                                   |            |                         |                              |               |              |                          |                     |
| Adjoint d'animation  | C          | P                       | 1                            | 35h           | 1            | 1                        | 0                   |
| <b>TOTAL (4)</b>   |            |                         | <b>1</b>                     |               | <b>1</b>     | <b>1</b>                 | <b>0</b>            |
| <b>EFFECTIF TOTAL (1+2+3+4)</b>                            |            |                         | <b>Effectifs Budgétaires</b> |               | <b>ETP</b>   | <b>Effectifs pourvus</b> | <b>Contractuels</b> |
|  |            |                         | 21                           |               | 19,43        | 21                       | 5                   |

Le Conseil municipal, après en voir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois proposée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,
- De dire que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

### 3- Régie SPIC Mouton-Village : Tarifs 2024

Suite à la commission Mouton Village du mardi 16 avril 2024, Madame Delphine BAUDIFFIER présente à l'ensemble du Conseil municipal les tarifs proposés :

|                           | Visiteurs | Groupe scolaire / périscolaire | Groupe + 10 personnes | Abonnement Vasléens | Abonnement Hors Vasléens | Animations / Ateliers |
|---------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|
| <b>Adulte</b>             | 10.00€    | 8.50€                          | 8.50€                 | 12.00€              | 20.00€                   | 5.00€                 |
| <b>Réduit</b>             | 8.50€     | -                              | -                     | -                   | -                        |                       |
| <b>Enfants 3 à 12 ans</b> | 6.00€     | 8.50€                          | 5.00€                 | 6.00€               | 12.00€                   |                       |
| <b>Enfants -3ans</b>      | Gratuit   | 8.50€                          | Gratuit               | -                   | -                        |                       |
| <b>Encadrant groupe</b>   | -         | Gratuit*                       | -                     | -                   | -                        |                       |

\* Encadrant groupe gratuit : 1 accompagnateur pour 5 enfants maternelle et 1 accompagnateur pour 8 primaires

Pour les salariés de la commune de Vasles : tarif visiteur ou abonnement Vasléens (résident ou non sur la commune de Vasles), pour l'agent.

Pour l'EHPAD Gatebourse et Boucard : prix forfaitaire de 9 personnes soit  $9 \times 12 = 108$  euros pour l'année 2024.

Gratuité : Pas de gratuité accordée aux bénévoles des associations, de la bibliothèque et aux agents communaux, sauf pour celui ou celle qui intervient en tant qu'animateur, le jour de l'animation.

Madame Octavie QUINTARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adopter les tarifs proposés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 4- Vente parcelles SAFER – Annule et remplace la délibération n°2024-034

Dans le cadre de la convention, la SAFER a attribué à la commune de Vasles des biens d'une superficie totale de 5 ha 88 a 98 ca sur la commune de Vasles (parcelles BV93- BV94- BV96-BV97).

Le prix de la rétrocession de ces biens s'établit à 29 718,44 euros.

La commune a déjà versé la somme de 25 452,50 euros en 2019. Il reste donc à payer 4 265,94 euros en 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le prix d'achat des biens énoncés ci-dessus pour un montant total de 29 718,44 euros,
- De dire qu'il reste à verser 4 265,94 euros,
- De dire que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte notarié et tout document relatif à ce dossier.

### Questions diverses

#### 1- Site de Bois Pouvreau

Suite à la rencontre du 4 avril 2024 avec Jean-Michel Prieur Président de la CCPG, Olivier Cubaud vice-président en charge des finances et Madame Floriane Peterschmitt DGS de la CCPG, il a été convenu que le site de Bois Pouvreau revienne à compter du 1er janvier 2025 aux communes de l'ancien canton de Ménigoute. Ce retour (aire naturelle du camping, étang et restaurant) est acté à l'euro symbolique. La location du restaurant reste à la CCPG pour cette année 2024. Pour l'année en cours, l'entretien se fera comme l'an passé par les agents de la commune de Ménigoute en attendant qu'une organisation soit mise en place.

Il faut donc maintenant se positionner sur l'avenir du site et sa gestion. Une première rencontre a eu lieu le **vendredi 19 avril 2024 à 18 heures à la Mairie de Ménigoute**. Il est proposé à l'ensemble des élus de l'ex-canton de Ménigoute de visiter la totalité du site le jeudi 02 mai 2024 à 18h30.

2- Fermeture d'une classe sur le RPI Ménigoute, Vasles, Les Forges, Saint-Germier, Fomperron et Les Châteliers.

Monsieur le Maire présente le courrier de réponse de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Parthenay concernant le refus de fermeture d'une classe sur le RPI.

Elle confirme que la fermeture d'une classe sur le RPI a été décidée et actée lors du CDEN du 14 mars 2024.

Madame Mireille MOUFFRANC précise qu'un groupe de travail élus/parents d'élèves/enseignants sera mis en place en septembre 2024 afin de travailler sur l'avenir de l'école publique à Vasles. Il est important de maintenir une offre scolaire de qualité pour les élèves et l'attractivité de la commune.

3- Manifestations

Madame Florence GRENIoux indique qu'à ce jour 11 exposants ont répondu présents pour les marchés d'été 2024.

Voici les prochains événements à retenir :

- Octobre Rose : 06/10/2024
- Noël des agents communaux et de l'EHPAD Gatebourse : 14/12/2024

Madame Delphine BAUDIffIER fait un retour sur l'assemblée générale de l'école de la laine qui a eu lieu le 20/04/2024. L'école souhaite renforcer son partenariat avec le Parc Mouton Village.

4- Toiture mairie

Dû à 14 mariages cet été, le conseil municipal préfère reporter les travaux de réfection de la toiture de la mairie en septembre 2024.

5- Projet éolien Chalandray

Suite à une réunion publique sur la commune de Chalandray, Monsieur Pascal PINTAUD et Monsieur le Maire étaient présents. Il a été présenté le futur projet éolien en limite de la commune de Vasles. La commune s'est positionnée contre.

6- Retour cour de cassation – procédure permis de construire

Suite au refus de permis de construire n° PC07933923P001 en date du 21 mars 2023, édicté par Monsieur le Maire, portant sur la construction d'un bâtiment agricole recouvert de panneaux photovoltaïques et installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment agricole existant, le demandeur a formé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Poitiers. Lors du conseil municipal du 05 décembre 2023, l'ensemble du conseil municipal avait délibéré et à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de désigner Maître Thomas HAAS, avocat aux Conseils, pour défendre les intérêts de la commune. La demande présentée par Monsieur PILLOT devant le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers est rejetée par décision en date du 14 mars 2024.

7- Parc Mouton Village

Madame Mireille MOUFFRANC propose que l'association Mouton Village Evènement viennent en début de conseil municipal pour présenter leurs projets et actions.

8- Aire de camping-car

Madame Mireille MOUFFRANC (représentant Madame Marie-Andrée PILLOT) interroge l'ensemble du conseil municipal sur la continuité de la gratuité de l'eau sur l'aire. À la suite des nombreux épisodes de sécheresse et du réchauffement climatique, une réflexion va être menée.

9- Devis signés

Monsieur Jean-Pierre DUPUIS présente les deniers devis signés :

- SBS – Fournitures de bureau : 506,91 euros T.T.C,
- SPAR – 10 boîtes œufs en chocolat 6kgs : 912,20 euros T.T.C,
- SARL BILLETERIE ANTINEA – Formation 3 personnes : 751,80 euros T.T.C,
- SEDI Equipements – chemises et classeurs : 242,04 euros T.T.C,
- QUINTARD PUBLICITE – Signalétique Parc-Mouton Village : 516,96 euros T.T.C,
- PIA International BV- Peluches Parc-Mouton Village : 1640,03 euros T.T.C,
- ID79 Ingénierie Départementale – cotisation : 200 euros T.T.C,
- GRITEAM OUEST AGRI 86 – remplacement joint de culasse tracteur : 5939,95 euros TTC,
- POINT P - mortier, joint dallage, chaux : 1640,03 euros T.T.C.

Madame LEFEVRE Sylvie signale que la passerelle au lieu-dit Verrines est tombée. Le service technique a été prévenu, elle va être reconstruite.

Monsieur Pascal PINTAUD est allé à l'assemblée générale de l'ACAMO. Le nouveau président est Monsieur Jean-Luc PASSIN, le vice-président est Monsieur Bernard MÉTAIS.

En 2023 c'est 23 tonnes de ferraille et 21 tonnes de papier récoltés.

10- Déchetteries

Monsieur le Maire annonce que deux projets sont à l'étude par le Syndicat Mixte à la Carte (SMC).

Le premier serait de réhabiliter les 2 déchetteries actuelles (Vasles et Ménigoute).

Le second serait de construire une nouvelle déchetterie centralisée sur l'ancien territoire du Pays Ménigoutais.

**La séance est levée à 22h00.**

**Le secrétaire de séance,  
Florence GRENIUUX,**

**Le Président de séance,  
Sylvain ROUVREAU,**